



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
49
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
57

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Karine BRODIN à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT



Conseiller absent :

André IMBERDIS

Secrétaire de séance :

Thomas BARNERIAS

Recrutement de contrats d'engagements éducatifs ALSH "La Source" Pôle services à la population DELIBERATION N°20170301-3

Rapporteur : Bernard GARCIA, vice-président

Le rapporteur fait part aux membres présents que des agents vacataires sont amenés à intervenir régulièrement au sein de l'ALSH « La Source » lors des périodes de forte activité (vacances scolaires...). Ces vacataires sont engagés sous la forme d'un Contrat d'Engagement Educatif (contrat de droit privé) pour assurer les fonctions d'animation, ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif, d'une durée de 80 jours maximum sur une période de 12 mois consécutifs.

Les personnels sont rémunérés sur la base d'un forfait journalier.

Dans ce cadre, il est proposé de recruter les saisonniers du service accueil de loisirs sur le site dénommé « la Source » en contrat d'engagement éducatif pour les périodes de forte activité et d'autoriser le Président à signer les contrats de travail correspondants, selon les modalités suivantes :

ANIMATEURS	FORFAIT REMUNERATION JOURNALIERE
Stagiaire BAFA (ALSH ou camps)	19 €
Animateur diplômé ALSH	61 €
Animateur diplômé camps	66 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

Approuve le recrutement de personnels saisonniers pour le service accueil de loisirs sur le site de « La Source », en contrat d'engagement éducatif, dans le respect des conditions précitées

Autorise le Président à signer les contrats d'engagement afférents.

TOTAL VOTANTS : 57 = 49 Conseillers Présents + 8 Représentés - 0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 57 = Pour : 57 Contre : 0
Abstention : 0



Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD